



Secret professionnel et le partage d'informations

Objectifs

- Connaître les dispositions législatives et jurisprudentielles sur le secret professionnel
- Avoir une vision partagée de la notion du secret professionnel
- Acquérir les aspects pratiques de la réglementation et savoir les mettre en œuvre

Programme

- La notion de secret professionnel
 - Le fondement du secret professionnel dans le travail social
 - Les éléments constitutifs de l'infraction au non-respect du secret professionnel
- Les personnes assujetties
 - Soit par état ou par profession,
 - Soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire
- Les possibilités de parler
 - Les exceptions prévues par le Code pénal
 - Les obligations d'intervenir
- Le partage d'information à caractère secret
 - Entre professionnels de santé – Code de la Santé publique
 - Les conditions qui encadrent le partage d'information
- Les conditions d'accès au dossier
 - Les règles de communication et d'accès au dossier
 - Les limites posées par le législateur

Date(s) et lieux :

Sur demande

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif (hors repas) :

Sur devis

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales
Formation sans prérequis

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :
j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et/ou méthodologiques ; Analyse des textes et de la jurisprudence
Échanges de pratiques au sein du groupe ;
Remise d'un support pédagogique
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par questions
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Intervenants :

Catherine AUDIAS,
Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master Spécialisé en management des structures d'action sociale

Capacité maximum :

12 personnes maximum

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014